



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué

Berne, 3 février 2024

Les coûts de la santé dans l'assurance de base ont augmenté de 4,6 % en 2023

Monitoring des coûts de l'AOS : la nette hausse des coûts se poursuit

Les coûts de la santé dans l'assurance de base (AOS) ont nettement augmenté en 2023. Les coûts bruts par personne se sont élevés à 4'513 francs. Cela correspond à une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Les coûts ont augmenté le plus fortement dans la physiothérapie (+7,0 %), les soins à domicile (+6,1 %) et le domaine hospitalier stationnaire (+5,3 %). Cette évolution inquiétante souligne plus que jamais la nécessité de réformes importantes du système de santé. Pour curafutura, il s'agit notamment du financement uniforme EFAS, de la révision du tarif médical obsolète TARMED par TARDOC et de l'adaptation des règles de fixation des prix des médicaments. Dans ce domaine, une proposition est sur la table depuis longtemps, selon laquelle les prix devraient être calculés sur la base de l'impact budgétaire.

Le monitoring des coûts de curafutura montre une croissance marquée des coûts de la santé dans l'assurance de base (AOS) en 2023. De janvier à décembre 2023, les coûts bruts par personne assurée se sont montés à 4'513 francs. Cela correspond à une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente (janvier à décembre 2022). La hausse des coûts s'est accélérée en 2023, par rapport à 2022. En 2022, les coûts avaient augmenté de 2,6% par rapport à 2021. Pour 2023, les coûts de la physiothérapie (+7,0 %), des soins à domicile (+6,1 %) et du domaine hospitalier stationnaire (+5,3 %) ont connu la plus forte hausse.

Hausse importante et inattendue dans le secteur hospitalier stationnaire

Le secteur hospitalier stationnaire a connu une nette augmentation des coûts (+5,3 %), alors que ce secteur représente une part importante des coûts totaux de l'AOS (19 %). Cette hausse des coûts dans le domaine hospitalier stationnaire est inattendue, car la tendance devrait être au transfert des soins stationnaires vers les soins ambulatoires. De plus en plus d'opérations peuvent en effet être réalisées en ambulatoire, sans que le patient ne doive passer la nuit à l'hôpital. Ces chiffres montrent par conséquent qu'il faut continuer à encourager l'ambulatoire. La réforme du financement uniforme EFAS aura ici un effet positif déterminant.

Médicaments

Les coûts des médicaments, qui représentent 22 % des coûts de l'assurance de base, ont augmenté de 4 % en 2023. Les règles de fixation des prix ne sont plus adaptées, car de plus en plus de thérapies onéreuses arrivent sur le marché. curafutura demande d'introduire le critère d'impact budgétaire, comme le prévoit la [motion Dittli](#). L'impact budgétaire permet de tenir compte du succès commercial d'un médicament en prévoyant des baisses de prix automatiques à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires (p. ex. 20 millions de francs par an).

Physiothérapie

La forte augmentation des coûts de la physiothérapie (+7 %) s'explique en partie par la tendance de long terme qui veut que davantage de traitements conservatoires soient effectués. Mais elle souligne aussi la nécessité de négocier un nouveau tarif entre les partenaires tarifaires. Pour curafutura, la transparence doit également être améliorée afin de lutter contre les possibilités d'optimisation de la facturation qui existent actuellement. L'intervention tarifaire prévue par le Département fédéral de l'intérieur va dans ce sens.

Contact médias:

Adrien Kay, responsable communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch